

amnesty international

section française



Secrétariat : 20, rue de la Michodière - 75002 PARIS
Tél. : 742 38-76 - C. C. P. N° 30.160.16 LA SOURCE

COMMUNIQUE DE PRESSE

=====

Ce jour, JEUDI 22 AOÛT 1974, à 15 heures 30, dans les salons de l'Hotel du PONT-ROYAL, à PARIS, en présence du Professeur Hubert THIERRY, Président de la Section Française d'AMNESTY et de Mademoiselle Marie José PROTAIS, membre du Comité Exécutif International, Me Monique DESFORGES, Avocat au Barreau de Paris, déléguée d'AMNESTY INTERNATIONAL au procès de TUNIS, a rendu compte de sa mission.

N'ayant pu assister qu'à une seule audience, avant d'être expulsée (comme l'avaient été successivement avant elle Me BAUTHIER de Bruxelles, Me BERGES de PARIS, Me KAUFMANN de Genève, et Me JICQUEL de GRENOBLE, qui représentaient d'autres organisations internationales), elle a néanmoins pu prendre contact avec la défense et connaître de l'affaire de façon approfondie.

Elle confirme, de la façon la plus catégorique, qu'aucune charge ne peut être retenue contre les accusés, qui, pourtant risquent de se voir infliger de lourdes peines lors du verdict attendu, en principe, samedi prochain 24 août. Les "crimes" reprochés relèvent, en effet, de l'usage normal des libertés de réunion, d'expression et de presse telles, qu'au demeurant, la Constitution Tunisienne les garantit en son article 8.

Elle constate que, sous une apparence de légalité, les Droits de l'Homme et les libertés sont, en fait, bafoués et la défense gravement entravée (garde à vue indéfiniment prolongée, communication tardive des dossiers à la défense, impossibilité pour l'avocat de rencontrer son client avant l'instruction, etc...)

./.

COMITE INTERNATIONAL POUR LA SAUVEGARDE DES DROITS DE L'HOMME EN TUNISIE

Secrétariat : Philippe AYDALOT
15, rue Michel-Ange, PARIS 16^e

17 septembre 1974

COMMUNIQUE

Au moment où le Congrès du Parti Socialiste Destourien donne lieu à de multiples déclarations de personnalités tunisiennes faisant apparaître la Tunisie comme une terre de liberté, le Comité International pour la Sauvegarde des Droits de l'Homme en Tunisie croit devoir rappeler à l'opinion publique l'intensité croissante de la répression qui frappe tous ceux qui expriment des opinions non conformes aux prises de position du Chef de l'Etat.

Au cours du mois d'août dernier, 202 personnes ont été traduites devant la Haute Cour de Sureté de l'Etat siégeant à la caserne du Bardo. Au cours du procès, plusieurs inculpés ont dénoncé les tortures qu'ils avaient subies et désigné du doigt leurs tortionnaires présents dans la salle d'audience. Huit avocats qui représentaient des organisations internationales ont été expulsés (Association Internationale des Juristes Démocrates, Amnesty International, Association des Jeunes avocats, Ligue Belge des Droits de l'Homme, Ligue Suisse des Droits de l'Homme). 172 condamnations ont été prononcées, dont 15 à des peines supérieures à 5 années d'emprisonnement.

Ce procès faisait suite à des mesures répressives continues dont la cadence s'intensifie constamment. Rappelons les procès de février 1974, la suppression de la mesure de grâce dont avaient bénéficié des condamnés du procès de septembre 1968, les récentes arrestations d'ouvriers à l'occasion de grèves, le maintien en détention de deux personnes ayant achevé leur peine, la nouvelle arrestation de M. Bellalouna, 4 jours après avoir été libéré.

Le Comité International pour la Sauvegarde des Droits de l'Homme en Tunisie exprime ses graves préoccupations sur l'état des libertés publiques en Tunisie; il appelle l'opinion publique française et internationale à se mobiliser pour amener les autorités tunisiennes à revenir sur des mesures qui violent leur propre légalité, et obtenir la libération de tous les détenus politiques de Tunisie.

Les avocats tunisiens et les représentants de la presse étrangère paraissent soumis à de sournoises intimidations. Le traitement réservé aux observateurs étrangers en dit long sur la "publicité" des débats. La presse locale paraît surtout soucieuse de discréditer les informations données par la presse étrangère, et d'entretenir un climat de haine, destiné à préparer l'opinion à la sévérité des condamnations qui seront prononcées.

Il s'agit indiscutablement d'un procès d'opinion, et sur le fond, d'un déni de justice, qu'aggravent les allégations de torture recueillies auprès des inculpés et rendues publiques au cours des débats. On comprend, dans ces conditions, le souci des autorités tunisiennes, conscientes sans doute des illégalités commises, d'écarter les observateurs impartiaux.

Procès de 202 militants en Tunisie = Procès

de tout le peuple tunisien

Jean Lacouture a fait publier il y a quelques temps un livre intitulé : " Cinq hommes et leurs peuples ". Parmi ces cinq hommes, à côté du Président Ho-Chi-Minh, on trouve le Président Bourguiba. En fait, Bourguiba et le destour ont toujours trouvé leur meilleur soutien au sein de la social-démocratie française, à preuve la complaisance de la gauche française à l'égard du régime " éclairé" du "Combattant suprême", jusque et y compris au sein de la presse tel que le journal " le Monde " et le " Nouvel Observateur".

Cependant, et depuis 1966, il ne s'est pas passé d'années sans que le régime de Bourguiba ne déclenche une campagne répressive contre toutes les voix qui osent s'opposer à sa " Majesté" ~~fixant~~ fût-ce par les idées.

Cette répression continuelle qui s'abat sur notre peuple ne s'explique en fait que par la tentative du régime de Bourguiba de sauvegarder les intérêts impérialistes dans notre pays.

Pour ne citer que les procès les plus durs, rappelons la condamnation en 1967, à 20 ans de travaux forcés, pour Mohamed BEN JENNET parcequ'il avait osé participer à une manifestation lors de la guerre des 6 jours (manifestation anti-impérialiste).

Un an plus tard, c'est plus d'une centaine d'étudiants, enseignants, et ouvriers qui ont été condamnés jusqu'à 16 ans de prison ferme.

En 1972, c'est l'ensemble des étudiants et des lycéens qui eut à subir la vindicte du pouvoir, parcequ'ils avaient osé, les premiers revendiquer un syndicat libre et démocratique (U.G.E.T.), les seconds la création d'un syndicat d'élèves (U.N.E.T.).

Depuis Mai 72, ce sont les ouvriers qui sont constamment sollicités par les services policiers du régime tunisien: procès de Mai et d'Août 72. Ce fut aussi l'intervention brutale des BOP (= CRS) contre les ouvriers de la société nationale de transport qui ont osé occuper les lieux de leur travail, les ouvriers réclamaient un statut du personnel des transports.

Aujourd'hui depuis le 5 Août, un procès est intenté contre 202 étudiants lycéens, enseignants et ouvriers.

Parmi les chefs d'inculpation qui leurs sont portés, on trouve :

- atteinte à la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat
- maintien d'association illégale

Mais tous ces militants ont courageusement montré la fausseté et le non fondement des faits pour ils sont jugés par la Cour de sûreté de l'Etat.

Malgré les intimidations et les formes de torture les plus barbares qu'ils ont subi, tous ces militants ont défié le régime de Bourguiba: jusque dans la salle d'audience ils levaient la main en faisant le signe " V " de la victoire, et ont trouvé un répondant dans la salle.

Les parents et amis présents les ont acclamé par des youyoux.

Le pouvoir essaye coûte que coûte de les isoler afin de les réprimer durement au prix de la violation de toutes les lois. Ainsi 5 avocats étrangers (français, Suisse, Belge) mandatés par des organismes internationaux et notamment par Amnesty International, ont été expulsés de Tunisie dès leur première apparition dans la salle d'audience.

Il s'agit de Me BEAUTHIER envoyé par l'A.I.J.D. et la Ligue Belge des droits de l'Homme,

de Me BERGES du barreau de Paris,

de Me GICQUEL du barreau de Grenoble,

de Me KAUPPMANN du barreau de Genève,

et de Me DESFORGES envoyé par Amnesty International.

Cette répression qui est le lot quotidien de notre peuple et qui s'érige en méthode de gouvernement, n'épargne pas les ouvriers et les étudiants tunisiens en Europe et notamment en France, contre qui le pouvoir trouve un auxiliaire de choix ; la Police française. Bourguiba n'est-il pas le chien de garde des intérêts impérialistes en Tunisie et dans les pays arabes !

Face à cette situation et pour déjouer la complicité de la presse française, la mobilisation de l'ensemble des démocrates et des révolutionnaires français est plus que nécessaire.

Pour arrêter la main des bourreaux tunisiens qui doivent rendre leur verdict dans les jours qui viennent, développez massivement votre soutien à nos camarades en exprimant votre indignation face à ce procès unique.

VIVE LA SOLIDARITE ANTI-IMPERIALISTE DES PEUPLES FRANCAIS ET TUNISIENS.

UN SEUL COMBATTANT SUPREME : LE PEUPLE.

P.S. Un stand d'informations est en permanence à votre disposition pour recevoir votre soutien (cartes de protestations, pétitions ...)

Collectif tunisien de défense (ouvriers et étudiants) des détenus politiques en Tunisie.

(Larzac le 17 Août 1974).

TEMOIGNAGE SUR LES JOURNEES DU : 29 Juillet
5 Août
6 Août

Le 29 JUILLET: Finalement le procès a été reporté pour le 6 Août. Ce report est intervenu sur la demande expresse des avocats par la bouche de leur doyen. Cela leur permettrait de mieux prendre connaissance et d'étudier les dossiers sinon les avocats se verraient incapables d'éclairer la Cour bref de faire leur métier comme ils désireraient le faire (le travail des avocats étant bien sûr une part de la justice- c'est ce que devait dire le doyen des avocats pour défendre sa demande).

Après délibération cela leur fut accordé mais juste une semaine alors qu'il était question d'un mois! néanmoins avant que la séance ne fut levée. La Cour procéda à l'appel des prévenus au nombre de 202 (Les contumaces: Krichen, Razgallah, Smaoui, Mejdoub, Saddam, Chabbi Néjib, El Guétari Taieb, Ben Fradj Hachemi, Ben Jennet Mohamed, Ben Othman Dalila).

Le procès devait se dérouler au Palais de la justice Bab Bénat et commencer le matin à 8 h finalement il a eu lieu ailleurs (à Bab saadoun pas loin de la caserne là-bas au dessus de la porte d'entrée il y avait écrit: Cour de Sûreté de l'Etat. L'endroit n'est vraiment pas fait pour ce genre de chose: il a été aménagé pour l'occasion: bancs, ventilateurs, très mauvaise sonorisation).

Le procès ne devait commencer que vers 10 h 30. Les gens n'ont eu accès aux lieux que vers 10 h. Tout le monde attendait dehors bien sûr s'étant déplacés depuis Bab Bénat jusqu'au Bardo-presque à pieds. Il y avait du monde, il y avait même eu des youyous au moment où le panier à salade amenait les gars de leurs prisons Ben Othman n'y était pas. Il devait arriver un peu plus tard, il eut droit à des youyous, des applaudissements...
Voilà pour une première journée de ces procès.

LUNDI 5 AOUT:

9 h 30 : la séance est ouverte. BOUZID, AYADI Raouf, BEN OTHMAN. c'est tout pour la journée. Salle un peu surchauffée, atmosphère un peu tendu. BON MORAL: toujours des youyous à l'apparition des prisonniers. Beaucoup de monde dehors à qui l'accès au tribunal a été interdit, mais quand même il y a du monde à l'intérieur surtout des femmes voilées: les mamans! Des papas aussi, du Sud, du Nord.

Le Président fait l'historique de "Perspectives", avec les récents développements; apparition du GMLT... il en vient aux noms. Les mêmes. Le nom de Ben Fradj n'a pas été cité. Par contre ceux de EL GUETARI, ESSADAM, FALAH Khaled. (parmi les contumaces il faut rajouter ;Hassan KARKAR, FALAH Khaled).

Passent: BOUZID Noureddine, AYADI Raouf, BEN OTHMAN Ahmed.

Ils ont presque dit la même chose pour se défendre contre les accusations retenues contre eux:

-- Complot contre la sûreté intérieure de l'Etat: Nous ne sommes pas des comploteurs, nous sommes des Marxistes-Léninistes et en tant que tels nous sommes contre les actions minoritaires, contre les putschs et les Coups d'Etat. Nous croyons à l'action des masses. nous sommes là finalement parceque nous voulons nous lier à elles. On nous juge pour nos idées.

- Maintien: nous organiser est un droit que nous reconnait la Constitution. Le texte de la Constitution est le fruit des luttes du peuple tunisien. Il n'a pas été octroyé. La loi, bien sûr, mais elle bafoue et nie l'esprit et la lettre de la Constitution. C'est cette loi qu'il faut abroger. D'où la revendication de la

création d'une sorte de Cour Constitutionnelle qui aurait pour fonctions : l'examen des cas de violations de la Constitution - l'Insulte, diffusions de fausses nouvelles ...:- Nous n'avons pas insultés, analyse faite il n'y a eu que des qualifications objectives. En 68 nous avons été condamnés entre autres pour diffusions de fausses nouvelles parceque nous avons parlé des coopératives de Ben Salah, or regardons ce qui se passe maintenant....

MARDI 6 AOUT:

8 h 30 devant la Cour de sûreté de l'Etat: tentative de faire du procès un procès à huit-clos, la police interdit tout accès à la salle, juste quelques parents pour sauver la face, même pas les porteurs de convocation (ceux en liberté provisoire). Les avocats pour la plupart n'y étaient pas (on ne les avait pas empêché de venir devait préciser le président du tribunal: Hédi SAID qui avait comme assesseurs: Moncef EL MAY, ARFA Béchir. Le procureur étant Saâdaoui Abdelaziz). Les français étaient absents, l'avocate algérienne aussi ?), bref l'atmosphère était beaucoup moins enthousiasmante que le 1er jour.

Etaient passés: BEN AMOR T., SOUISSI, KAROUD, ELLOUZ Mongi, ELLOUZ Ridha, MESSEDDI Fathi, HAZGUI, ESSID, TRABELSI Abdelaziz, MLOUKA. grosso-modo les mêmes chefs d'inculpation : atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat, Appartenance, Atteinte et insulte au chef de l'Etat et aux membres du gouvernement, local, diffusion de fausses nouvelles.

Mêmes principes de défense: Evocation de la Constitution; défense des libertés démocratiques mais nous sommes des Marxistes- léninistes, dénonciation de la torture, des conditions de détention. La tendance de la mise en cause de la politique du régime se précise surtout en tant que régime de compradore ouvrant les frontières du pays à l'impérialisme.

Le tribunal vers Midi tente de " faire vite", empêche littéralement TRABELSI A. et MLOUKA de parler. Cette façon expéditive paraît être la tendance maintenant. Vraisemblablement parceque le procès tourne à la mise en cause politique du pouvoir. Les seules " preuves" retenues: tracts, textes internes, le journal...

Demain le 7 AOUT passeront: ELLOUZ Mohamed, MAKNI Mongi, CHAKROUN, ZEMZEMI Ammar, ROUISSI, ELLEUCH Najib, FARROUKH Salwa, MANSOUR Ammar, HASSAIRI Abdelkrim, BEN OSMAN, NIIRI;;;

DECLARATION DU C.U.P. A L'OCCASION DE LA COMMEMORATION
DES LUTTES DE FEVRIER 1972

Camarades,

Quatre ans se sont écoulés aujourd'hui depuis le Mouvement de Février 72 qui a constitué une étape importante dans la lutte des étudiants pour une organisation syndicale démocratique, autonome et représentative. Des milliers d'étudiants se sont rassemblés pour dire non à la direction fantôme de l'UGET à la suite du coup de force opéré par une minorité de congressistes au 18^e congrès à Korba sur l'initiative directe du pouvoir et de ses représentants au sein du congrès. Ceci en plus des pressions et provocations diverses exercées par le pouvoir pendant tous les travaux du congrès. Les masses estudiantines se sont rassemblées pour imposer un congrès extraordinaire et une direction nationale qui défendrait réellement les intérêts et les aspirations des masses estudiantines pour un enseignement démocratique et une université populaire, pour la libération économique et sociale et pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, pour que les libertés démocratiques et syndicales soient garanties, contre l'impérialisme, pour le socialisme.

En réalité le coup de force opéré par le pouvoir et ses pions au sein du congrès contre une majorité démocratique n'était que la concrétisation et l'aboutissement de la politique d'inféodation des organisations de masse et syndicales, comme cela s'est passé pour l'UGTT en 1956.

Le mouvement de Février 72 n'a pas abouti à imposer le congrès extraordinaire mais il a permis de révéler les possibilités sans limites et toujours renouvelées des masses estudiantines pour leurs droits à un enseignement démocratique et à l'exercice des libertés syndicales et démocratiques et pour une politique démocratique et progressiste basée sur l'alliance de toutes les couches populaires et nationales dans le cadre d'un large front démocratique et contre l'impérialisme et ses alliés locaux. Le pouvoir a été obligé, face à la montée des luttes des masses estudiantines, de reculer en annonçant la démission de la commission administrative fantôme. De son côté, le Mouvement Etudiant est parvenu à élaborer un programme qui lui a permis de mettre sur pied ses structures syndicales (Structures syndicales provisoires) et de fixer les tâches fondamentales : la tenue du congrès extraordinaire, à travers les luttes pour la défense des revendications légitimes, politiques et syndicales; des masses estudiantines. Ces revendications politiques et syndicales ont été fixées dans divers documents et textes émanés de la base estudiantines dans les différentes facultés, écoles et instituts supérieurs.

C'est sous la pression du mouvement étudiant que le pouvoir a été acculé à reconnaître les structures syndicales provisoires en leur donnant un statut légal (Circulaire Mzali 1973). Mais, il est rapidement apparu au pouvoir que ces structures syndicales élues par la base étaient décidées à défendre avec force les intérêts légitimes des masses estudiantines, et que le pouvoir ne pouvait de par sa nature de classe et ses opinions politiques satisfaire.

D'autre part, le pouvoir a retrouvé partiellement ses forces, tout cela lui a permis de revenir sur ses positions en utilisant diverses formes de répression et d'intimidation contre la base et ses représentants syndicaux.

Ce revirement dans la position du pouvoir a été noté après le Mouvement de Mai 1973, quand les étudiants se sont solidarisés avec les travailleurs de la S.N.T. en grève.

Pendant l'année 1974, le pouvoir a continué à réprimer le Mouvement Etudiant en enfermant un groupe de militants dans les prisons et un autre groupe dans les casernes. Le Pouvoir a tenté ainsi de frapper les cadres du Mouvement Etudiant. Mais dans ces conditions difficiles, les luttes des masses estudiantines se sont poursuivies, malgré la terreur policière que le Pouvoir a imposé à l'Université. Les luttes de l'année 74 ont une fois de plus donné la preuve que notre mouvement est un mouvement de masse, elles ont montré une fois de plus la ferme volonté des étudiants de poursuivre leurs luttes.

Pendant l'année 75, notre mouvement est parvenu à renouveler ses structures syndicales. Un large débat s'est instauré autour d'un grand nombre de problèmes fondamentaux posés au Mouvement Etudiant, et les militants ont présenté dans

plusieurs facultés des programmes d'action qui avaient pour but de faire face à la crise et de faire avancer les luttes estudiantines dans une orientation juste, loin du spontanéisme et des déviations droitières et gauchistes.

C'est dans ces conditions mêmes, que le pouvoir a fomenté un nouveau coup de force contre le mouvement étudiant en redonnant un souffle à la commission administrative démissionnaire et en la chargeant de préparer le congrès national. C'était là un nouveau pas pour violer les libertés syndicales et démocratiques à l'Université.

C'est aussi dans ces conditions qu'est apparu le projet de réforme de l'enseignement qui caractérise parfaitement la politique éducationnelle sélective et anti-populaire du pouvoir, qui institutionnalise les régimes sélectifs en vigueur et qui légalisent l'arbitraire de l'administration de la faculté.

Cette année, les luttes estudiantines se sont inscrites dans le cadre d'un programme mis au point par les structures syndicales, avec à leur tête le C.U.P. qui a pris l'initiative de prendre en main les luttes revendicatives des masses estudiantines en mettant fin au spontanéisme qui a souvent caractérisé ces luttes en les plaçant dans leur cadre politique, permettant ainsi de déterminer l'ennemi principal.

Car les luttes ne concernent pas seulement telle ou telle revendication mais toute la politique économique et éducationnelle du pouvoir qui doit être fondamentalement changée, car, sans les transformations fondamentales il est utopique de penser que nos revendications puissent être satisfaites.

D'autre part, le Mouvement se devait de se mobiliser pour le respect des libertés démocratiques dans le pays et de mobiliser des masses plus larges en les préparant à mener des luttes politiques de niveau plus élevé en vue d'imposer un congrès extraordinaire de l'UGMT et de mettre en échec le projet de réforme de l'enseignement.

C'est parce qu'il a pris conscience que le mouvement étudiant s'orientait dans une juste politique de mobilisation de masse que le pouvoir est brutalement intervenu à l'Université, a pris des mesures de renvoi massif et a procédé à l'arrestation et aux "jugements" de plusieurs militants du mouvement étudiant. Un climat de terreur, une police officielle et parallèle omniprésente : l'Université vit aujourd'hui en état de siège, occupée en permanence par les forces de répression.

L'offensive policière organisée par le pouvoir vise à saper l'un des acquis essentiels du mouvement étudiant : l'exercice des libertés démocratiques en particulier la liberté d'expression à l'Université. Si cette offensive a suscité une réaction courageuse de la part des étudiants, il n'en reste pas moins vrai que la reprise des cours effectuée dans de dures conditions (présence massive des flics, arrestations, procès, exclusions en masse), mais notre mouvement devant ~~des énormes~~ d'énormes responsabilités.

La bataille qu'il mène aujourd'hui est déterminante car les problèmes dans leur ensemble restent posés et il nous faut pour cela mobiliser toutes les énergies et toutes les potentialités des masses.

Pour le C.U.P, la reprise des cours dans la plupart des facs doit nous donner l'occasion de rassembler nos forces, faire le bilan de notre action et de prendre un nouveau souffle pour de nouveau aller de l'avant.

Pour cela les masses estudiantines doivent s'unir autour des structures syndicales en les renforçant des meilleurs de leurs militants ; les masses estudiantines doivent s'unir pour faire face à l'offensive du pouvoir et pour défendre l'un des acquis essentiels du mouvement : l'exercice des libertés démocratiques et syndicales. faut

Aujourd'hui et plus que jamais il nous faut bannir les anciennes pratiques qui ont prouvé leur inefficacité, il nous faut bannir les pratiques bureaucratiques à l'intérieur des structures : il est impérieux que les cadres des structures soient constamment en contact avec la base dans les amphis, dans toutes les sections, dans toutes les facs. poser

Le problème central qui doit aujourd'hui se à tout étudiant doit être celui de la défense de l'immunité de l'université. Tout étudiant se doit aussi de lutter contre les tendances opportunistes qui pensent dépasser artificiellement la situation en dès aujourd'hui à la tenue du congrès extraordinaire.

..../.

Le congrès extraordinaire concerne les larges masses des étudiants, il doit être considéré comme la consécration des luttes estudiantines pour la satisfaction de leurs revendications immédiates, en trouvant des solutions aux problèmes qui se posent et qui leur menacent leurs acquis. Aujourd'hui le congrès extraordinaire ne peut être considéré comme une opération technique qui serait préparée à l'intérieur des structures en s'isolant des masses insuffisamment préparées. C'est dans l'utilisation des différentes formes de luttes, et en particulier dans les luttes menées ouvertement, au grand jour, que les larges masses estudiantines sauront se préparer politiquement et organisationnellement.

La lutte ouverte, au grand jour, est un des acquis vivants des masses estudiantines qu'il est impérieux de préserver et de renforcer par l'utilisation de toutes les autres formes de lutte: semi-légalité ou clandestinité, selon les circonstances.

S'il est vrai et légitime que le mouvement doit se donner le maximum de conditions susceptibles d'assurer la continuité de l'action, en redoublant de précautions et de vigilance, en renforçant la discipline dans ses rangs, en apprenant à s'adapter aux conditions nouvelles que nous impose le pouvoir. Il est d'autre part important d'insister sur le danger que représentent les dépassements qui n'ont cessé de menacer l'action des structures syndicales, et ceci en particulier à la fin du trimestre (premier). Les dépassements sur la gauche ou les erreurs spontanéistes facilitent l'action des forces réactionnaires et peuvent mener le mouvement dans un engrenage difficile auquel il n'est pas préparé. Ces déviations gauchistes et spontanéistes sont de nature à éloigner de nous les éléments flottants que nous pouvons rapprocher de nous et que le pouvoir peut récupérer.

Chers camarades, le mouvement étudiant qui commémore aujourd'hui le 5/2/72 dans des conditions semblables, lance un appel aux masses pour qu'elles poursuivent la mobilisation de toutes leurs potentialités pour renforcer leurs structures syndicales provisoires en s'unissant autour d'elles, pour l'évacuation des facultés et cités universitaires de la présence de toutes sortes de policiers et pour imposer l'immunité et l'inviolabilité de l'université ainsi que la liberté d'expression en son sein, pour défendre les camarades syndicalistes renvoyés et condamnés pour tirer le maximum de profit de la situation qui règne dans les facs. où se sont réfugiés les policiers en préparant la base estudiantine à faire face à l'offensive du pouvoir, en utilisant tous les moyens dont elle dispose (conseils de facs., contacts continus avec les professeurs pour les informer des derniers développements et les convaincre de la légitimité et la légalité de nos revendications).

La base estudiantine doit, d'autre part, créer les conditions propices aux offensives des étudiants. C'est seulement à travers nos luttes contre la répression sous toutes ses formes et par la diffusion de nos mots d'ordre et revendications de notre base, c'est seulement par la mobilisation solide et consciente de notre base autour de ces problèmes, que nous pourrons faire un pas de plus vers la réalisation d'un congrès extraordinaire de l'UGET, vers une UGET libre démocratique et représentative.

Le CUP en considérant toutes ces circonstances et la situation nouvelle qui règne à l'université, lance un appel aux masses estudiantines pour la commémoration des luttes du 5/2/72 en faisant la grève des cours et des Restau U. le jeudi 5/2. Toutes les luttes seront placées sous des mots d'ordre:

- Contre la politique de répression, contre la présence des policiers, pour la liberté du travail syndical et démocratique à l'intérieur de l'université, pour la réalisation d'une UGET libre, démocratique et représentative, contre le projet sélectif de réforme de l'enseignement.
- Non à la présence des policiers à l'université.
- La défense des libertés syndicales et démocratiques doit être l'affaire de chaque étudiant.
- Non à la répression administrative. Non aux condamnations arbitraires.
- Non au projet de réforme de l'enseignement.
- Nous devons imposer les libertés syndicales et démocratiques à l'université
- Nous devons imposer le congrès extraordinaire de l'UGET, seule voie vers une UGET autonome, démocratique et représentative.

TUNISIE : TORTURES et REPRESSION

Il est temps que l'opinion internationale se débarrasse du mythe savamment entretenu et présentant un régime tunisien "bon enfant" attrayant pour les touristes et les coopérants.

Depuis son ascension au pouvoir, le régime Bourguiba n'a pas cessé d'exercer une répression continue pour imposer par la violence une politique conforme aux intérêts de l'impérialisme (américain notamment) et des classes dominantes locales.

Les masses populaires, ouvriers, paysans, petits commerçants, lycéens et étudiants sont entrés dans la lutte ouverte contre le régime dictatorial; face à la montée de leurs luttes, ces dernières années, le pouvoir destourien accentua son exploitation économique (inflation, chômage, émigration systématisée) et surtout son oppression politique et policière.

Après la répression de 68, celle du large mouvement démocratique de février 72 a été d'une violence sans précédent. La police n'a pas hésité à tirer sur les manifestants. Elle a procédé à des arrestations massives d'étudiants et des jeunes qui ont été soumis à ses méthodes habituelles : tabassage, et tortures systématiques.

Depuis les arrestations et les procès politiques (5 mars 73, 16 octobre 73, 5 décembre 73) se succèdent, la violence répressive s'accroît. En mai 73 la grève et les manifestations des travailleurs de la société nationale des transports soutenus par les étudiants, les lycéens et une grande partie de la population ont entraîné une réponse sanglante du pouvoir (plusieurs morts).

Dès la rentrée universitaire 73, le pouvoir procéda à l'enrolement forcé de 24 étudiants dans l'armée et à l'arrestation de nombreux étudiants militants.

A partir de la mi novembre, prétextant la diffusion d'un tract critiquant la politique de Bourguiba dans le conflit du Moyen Orient, le pouvoir entreprit une vague d'arrestations massives visant des travailleurs et des intellectuels (à Sousse, Jemmal, Jbeniana, Sfax, Tunis, Gabes et Gafsa).

Plus de 300 arrestations, chaque jour des camarades disparaissent littéralement enlevés par la police ; ils sont l'objet de sévices, de vexations et soumis systématiquement à la torture, torture devenue "procédure administrative" normale en Tunisie.

De même que nous dénonçons la torture et les massacres dans le Chili de Pinochet dans la Grèce des colonels et des généraux dans l'Iran du Chah, dans l'Espagne de Franco, il nous faut aussi dénoncer les mêmes pratiques sauvages dans la Tunisie de Bourguiba "il faut que face à l'internationale des tortionnaires s'élève puissamment la voix des démocrates pour dénoncer avec force et solidairement les actes inhumains, les crimes perpétrés quotidiennement par les régimes dictatoriaux et fascistes.." (appel des détenus en Tunisie adressé à Amnesty International)

**CONTRE L'INTERNATIONALE DES TORTIONNAIRES
DEVELOPPONS LA SOLIDARITE INTERNATIONALE DES DEMOCRATES, DES
ANTIFASCISTES ET DES REVOLUTIONNAIRES
BRISONS L'ISOLEMENT DES DETENUS ET SOUTENONS LEUR LUTTE**

Le Comité grenoblois d'information et de défense des victimes de la répression en Tunisie

Ce comité se propose : de diffuser le plus largement possible les informations sur la répression en Tunisie
de contribuer aux campagnes de défense juridique des détenus

R A P P O R T D E

M A I T R E C H R I S T I A N E B O U C H E T

A v o c a t a l a C O U R D A P P E L

D E P A R I S

M I S S I O N E N T U N I S I E

Sur l'initiative de l'Association des Etudiants Musulmans Nord-Africains en France et mandatée par l'Association des Juristes Démocrates, par la Fédération Internationale des Droits de l'Homme et par le Mouvement International des Juristes Catholiques PAX ROMANA, je me suis rendue à Tunis du 30 Mai au 3 Juin 1974, afin de recueillir toutes informations utiles sur la situation juridique et pénale des étudiants et universitaires actuellement détenus.

Malgré une psychose de crainte qui règne incontestablement jusque dans les milieux judiciaires, j'ai pu rencontrer plusieurs avocats, le Bâtonnier de l'Ordre ainsi que d'actuels inculpés, ex-détenus, en liberté provisoire (hommes et femmes).

J'ai trouvé auprès des personnes rencontrées un grand désir de faire connaître à l'extérieur la situation actuelle en Tunisie, mes interlocuteurs à l'unanimité m'ayant assuré la sensibilité des autorités tunisiennes à l'opinion publique internationale et notamment à l'opinion et à la presse française.

Par ailleurs, la plus grande discrétion sur le nom des personnes rencontrées m'a été demandée en raison de l'arbitraire qui sévit et qui peut toucher notamment les membres du barreau (de courtes arrestations, de 8 à 15 jours ont déjà eu lieu dans ce milieu, à titre de semonce semble-t-il).

Dans la situation présente, le travail accompli par les avocats tunisiens sur place est essentiel et c'est à juste titre qu'ils estiment devoir se maintenir dans une position qui leur permette de le continuer, à charge par les Organisations Internationales attachées à la défense des Droits de l'Homme de les aider en saisissant l'opinion publique de leurs difficultés.

LES FAITS

Dans le cadre d'une volonté délibérée de démanteler tout groupe en mouvement d'opposition, les autorités tunisiennes depuis plusieurs années fabriquent des procès politiques qui se succèdent dans le temps tout en étant très imbriqués les uns aux autres (mêmes principaux inculpés - mêmes chefs d'inculpation).

Il s'agit en fait de procès d'opinion, les charges retenues à l'encontre des inculpés relevant essentiellement du délit d'opinion.

Jusqu'à présent les inculpés et les condamnés se comptaient par dizaine. Dans le procès actuellement en cours, les inculpations dépassent à ce jour le nombre de 200, essentiellement des étudiants, des lycéens, des enseignants de toutes les régions de Tunisie (Sfax, Kairouan, Sousse, Bizerte, Tunis.).

Pour atteindre l'objectif visé, l'appareil policier procède en fonction de la conjoncture politique et à l'occasion d'événements relativement mineurs à des arrestations en masse.

La présente affaire a commencé en Novembre 1973, à la suite semble-t-il de distribution de tracts, par l'arrestation sur plusieurs mois de 600 personnes environ. La tâche de la police était alors d'obtenir à l'occasion de ce "coup de filet" des renseignements, des éléments, pour donner consistance à des poursuites judiciaires. Pour parvenir à ce but, tous les moyens ont été bons: perquisitions, sévices, pressions morales, séjours dans les locaux de la D.S.T. variant de 2 à 3 jours à 1 mois 1/2-2 mois.

Cette opération policière s'est poursuivie jusqu'au début du mois d'Avril, date à laquelle a commencé l'instruction judiciaire officielle de l'affaire, menée par le juge d'instruction auprès de la Cour de Sécurité de l'Etat.

Actuellement; sur les 600 personnes arrêtées, environ 200 inculpations ont été notifiées, sur les 200 inculpés, 40 sont détenus.

D'après les avocats, les inculpations sont à peu près terminées et l'affaire pourrait passer devant la Cour de Sécurité de l'Etat courant juillet ou début Septembre.

La législation tunisienne ne prévoit aucune limitation à la durée de la garde à vue.

Nous nous trouvons donc dans l'arbitraire le plus absolu, étant précisé que lorsque le mot de séquestration est prononcé, les autorités policières semblent être couvertes par des mandats de dépôts et des commissions rogatoires signés en blanc.

D'ailleurs au stade des arrestations, effectuées en général la nuit, la confusion et la crainte la plus grande semblent régner.

Des pressions sont exercées sur les familles: si un père est trop remuant, il est emmené avec son fils. Les avocats ne pouvant absolument rien faire, les gens ne viennent pas les voir.

Il est très difficile dans ces conditions d'avoir un aperçu précis de la situation et ce n'est que plusieurs jours après que les informations filtrent.

D'ailleurs, il semble qu'assez vite, pour calmer les esprits, les familles apprennent où se trouvent les leurs et ont la possibilité de leur apporter des aliments (de toutes manières après les premiers interrogatoires).

A ce stade, les conditions de la détention sont très mauvaises: pas de lit, deux couvertures en coton (l'hiver), nourriture ne permettant pas la survie, refus d'appeler un médecin même en cas d'infection grave, etc.

Lors des interrogatoires, pour soutenir des renseignements, les moyens physiques sont employés y compris sur les femmes.

Les sévices pratiqués vont des gifles au système de la "balançoire" qui semble s'être généralisé (la victime dénudée, homme ou femme, est attachée sur une barre en bois et elle est frappée à coups de tuyau de caoutchouc ce procédé permettant, semble-t-il, de ne pas laisser de traces).

Des torture perfectionnées sont essentiellement réservées à ceux qui apparaissent être des responsables.

Je ne parle évidemment pas de toute la cohorte d'injures, d'humiliations attachées à de telles pratiques surtout vis-à-vis des femmes. Certains parlent de viols mais je n'en ai pas la confirmation.

Ces séjours dans les locaux de la DST jouxtant le Ministère de l'Intérieur, se terminent sans savoir apparemment pourquoi, comme ils ont commencé, au bout de quelques jours; d'un mois, de deux mois, de toutes manières après disparition de traces de sévices. Certains détenus, juste avant leur sortie, ont été reçus par le Ministre de l'Intérieur, en personne, dans son bureau, au Ministère. Celui-ci les a sermonnés et menacés de représailles en cas de mauvaise conduite.

En ce qui concerne les gens actuellement détenus, ils ont été transférés directement des locaux de la DST à la Prison Civile, après comparution devant le juge instructeur (à signaler que l'administration pénitentiaire fait partie du Ministère de l'Intérieur).

D'après les renseignements recueillis, les enseignants arrêtés et ensuite libérés auraient perçu leur salaire pendant leur séjour dans les locaux de la DST, par contre certains n'ont pas été réintégrés dans leur poste à titre de sanction leur a-t-on précisé au Ministère de l'Education Nationale sur instruction du Ministère de l'Intérieur.

L'INSTRUCTION

Les chefs d'inculpation suivants ont été retenus:

- Complot contre la sûreté de l'Etat
- Maintien d'association illégale
- Propagation de fausses nouvelles
- Insultes au chef de l'Etat, aux ministres et aux institutions.

Aux dires des avocats de la défense, les éléments constitutifs de ces infractions ne sont pas réunis, mais à ce stade de la procédure les règles garantissant les droits de la défense semblent être respectés:

- communications relativement faciles des avocats avec leurs clients,
- connaissance du dossier avant les interrogatoires,
- respect par le juge instructeur des droits de la défense au cours des interrogatoires.

Toutefois les conditions de la détention ne sont pas satisfaisantes. Cette irrégularité apparente au niveau de la procédure ne peut faire oublier la phrase policière de l'instruction qui entâche de graves présomptions d'irrégularité toute la procédure.

Les autorités se refusent à considérer les détenus comme des détenus politiques. ceux-ci viennent de faire une grève de la faim pour obtenir une amélioration de leurs conditions. A la suite de ce mouvement, le juge envisagerait semble-t-il la suppression de l'isolement.

LES REVENDICATIONS DES DETENUS

- La suppression de l'isolement total dans lequel ils se trouvent.
- l'augmentation du temps de promenade(actuellement exactement 18 mn par jour)
- la libre disposition de livres, journaux, revues(actuellement toute presse gouvernementale et seulement trois livres censurés sont autorisés par semaine)
- l'élargissement du droit de visiste des familles(actuellement les visites des familles se font avec les droits communs dans des parloirs séparés par des barreaux où toute communication est impossible).

Pour la nourriture les détenus ont droit à un panier par jour de la part de leur famille. La nourriture de l'administration pénitentiaire ne leur permettrait pas de survivre, d'où difficulté pour les familles de condition pauvre et habitant la province.

AUTRE INDOICATION

Comme je l'ai indiqué, les procès sont étroitement imbriqués. A titre d'exemple: Salem BEN YAHIA, étudiant, arrêté en fév.72, a fait l'objet d'une mise en liberté provisoire le 16 Septembre 1972 au cours d'une audience de renvoi du procès, lequel procès n'a toujours pas eu lieu.

Il a de nouveau été arrêté en Dec 72 pour une nouvelle affaire de maintien d'association illégale, de diffusion de fausses nouvelles et outrages à l'encontre des membres du gouvernement; cette affaire a fait l'objet d'un jugement par le Tribunal de Première instance de Tunis, le 5 mars 1973. BEN YAHIA a été condamné à 1 an de prison, peine confirmée par la Cour d'Appel. Il devait donc terminer sa peine le 24 décembre 1973, or, en Octobre 1973, incarcéré, il faisait l'objet d'un mandat de dépôt pour association illégale et colportage de fausses nouvelles. Il est maintenant inculpé dans la nouvelle affaire et n'a été mis en " liberté provisoire" qu'en avril dernier. A signaler qu'en ce qui le concerne, étant à l'isolement total depuis décembre 1972, il est difficile de voir comment il a pu participer au maintien d'une association illégale pendant cette période.

Les condamnés du procès de mars 1973 ayant fait l'objet au cours de l'audience devant la Cour d'appel de manifestations de solidarité de la part du public, ont été transférés après l'arrêt de la Cour, de la prison civile dans les locaux de la DST pour y subir pendant quelques jours la vengeance de la police(un des condamnés a été été frappé une nuit entière).

La présente affaire, dont l'instruction se termine, n'est certainement malheureusement pas la dernière. Une autre semble être en préparation.

NOUVELLE AFFAIRE

En effet, une nouvelle série d'arrestations a eu lieu au début du moi de mai (5-10) à MENZEL-BOURGUIBA, parmi les travailleurs des usines de sidérurgie, de constructions navales et de pneus ainsi que dans l'usine de produits chimiques de Gabès. 40 personnes arrêtées et se trouvent dans les locaux de la DST. Impossible d'avoir des nouvelles. Il est urgent d'informer l'opinion publique pour mettre fin à ces pratiques contraires aux droits les plus élémentaires de l'Homme.